



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04 –
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 07 janvier 2025 PORTANT REGLEMENTATION du STATIONNEMENT

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande de la société DEMECO, 1 avenue Pierre de Coubertin, 36000 CHATEAUROUX
- Afin de permettre le bon déroulement du déménagement au 19 rue dauphine, 18250 HENRICHEMONT
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique,
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit, devant le 17 et 19 rue dauphine – 18250 HENRICHEMONT, le 06 février 2025 de 8h à 18h

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par les services techniques.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et les restos du cœur sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

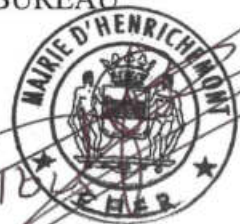
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250107-2025_2-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/01/2025
Publication : 08/01/2025

Le Maire,
Gilles BUREAU



publié sur le site de la Commune le 08/01/2025